



# Règlement intérieur de la maison d'hôtes « Le vieux Saule »

## Article 1 : Réservation

Il est recommandé à toute personne désireuse de loger au « Vieux saule » de réserver à l'avance et d'obtenir l'accord du propriétaire. A l'occasion de toute réservation le client devra verser un acompte de 30 % du montant total (sauf délais trop court entre la réservation et la venue). Le contrat de location de chambre d'hôtes est

réputé conclu dès l'accord intervenu entre les parties, à la réservation.

Afin de pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions possibles, votre accueil sera fait à partir de 16h le jour de votre arrivée et jusqu'à 19H. Les arrivées tardives ou au contraire précoces, par exemple, pour déposer les bagages afin de pouvoir visiter le voisinage feront l'objet d'une entente au préalable.

Le dernier jour, les départs se font au plus tard à midi. Nous ne sommes pas des professionnels de l'hôtellerie, nous devons pouvoir disposer du temps nécessaire pour offrir aux personnes qui arrivent ensuite le logement le plus accueillant possible.

Au moment de son départ, il est interdit au client d'emporter un objet quel qu'il soit, appartenant au « Vieux saule ».

Pour les tarifs particuliers (long week-end ou long séjour) merci de nous consulter.

Annulation avant le début du séjour :

- si l'annulation intervient plus de 24 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire. (Article 1590 du code civil)

- si l'annulation intervient moins de 24 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

- si le client ne se manifeste pas avant 20 h le jour prévu de début du séjour, le propriétaire disposera de la chambre. L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix du séjour.

En cas d'interruption de séjour, la somme correspondant au prix total du séjour reste intégralement acquise au propriétaire.

## Article 2 : Modification de réservation et engagement

En cas d'interruption du séjour, il ne sera procédé à aucun remboursement. De même, en cas de départ anticipé, le séjour est dû dans sa totalité. Les retards à l'arrivée ou les départs anticipés ne peuvent en aucun cas donner lieu à remboursement. Toute annulation doit nous parvenir 48h avant la date d'arrivée. Dépassé ce délai, la réservation est due. La non-présentation est considérée comme la prise effective de la chambre.

## Article 3 : Présentation

Toute personne désireuse de loger au « Vieux Saule » est tenue de faire connaître son identité et celle des personnes qui l'accompagnent. Le propriétaire a la liberté de ne pas recevoir les clients ayant un comportement bruyant ou incorrect, les clients dont le comportement est contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

Lors de la réservation le nombre de personnes effectuant le séjour doit être précisé. Si le nombre de clients prévu est dépassé, le propriétaire est en mesure de refuser les personnes supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou rupture de séjour, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

## Article 4 : Accès aux chambres

Le client ne peut introduire dans la chambre des tierces personnes non connues par le propriétaire de la chambre d'hôtes, sauf autorisation de ce dernier. De même, le client ne peut louer une chambre pour un nombre de personnes supérieur à celui prévu par les règlements en vigueur.

Les chambres ne sont pas prévues pour y faire la lessive ou prendre les repas... Les visiteurs peuvent aussi accéder au Wifi gratuitement. Le téléchargement illégal est interdit. Vous vous engagez à ne pas utiliser cette connexion ultérieurement, ni en transmettre, communiquer les codes d'accès à quiconque. L'accès n'est possible que dans les zones couvertes par le wifi.

Si vous désirez conserver la chambre une nuit supplémentaire, le paiement de la chambre doit être effectué avant 12h00, sous réserve de disponibilité. De plus votre chambre est prévue pour un nombre de personnes déterminé. Pour assurer les règles de sécurité de la chambre d'hôtes vous ne devez en aucun cas héberger des personnes supplémentaires.

Les objets de valeur (bijoux, appareils multimédia, moyens divers de paiement, etc.) ne doivent pas être laissés dans les chambres sauf dans le coffre-fort prévu à cet effet ou dans les véhicules en stationnement, les hôtes déclinant toute responsabilité en cas de disparition de ces objets.

## Article 5 : Paiement

Espèces et carte bleue sont acceptées. Par application de l'article 2102 du Code Civil, le client ne peut s'opposer à la rétention de ses bagages s'il refuse de payer.

## Article 6 : Interdictions

Pour des raisons de sécurité et pour le respect de chacun, il est formellement interdit de fumer dans tout l'établissement. Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, fumer dans la maison vous expose à une facturation supplémentaire de 50 €/jour ou à des poursuites judiciaires. Tout déclenchement intempestif de l'alarme incendie pour non-respect de cette disposition sera facturé 100 € pour frais de remise en service du système de sécurité incendie.

## Article 7 : Animaux

Les animaux ne sont pas acceptés afin de préserver la tranquillité des autres personnes pouvant séjourner au « Vieux Saule ».

## Article 8 : Petit déjeuner

Les petits déjeuners sont servis à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison si le temps le permet, entre 8h00 et 10h00 mais cela peut faire aussi l'objet de demandes particulières concernant les horaires.



## Règlement intérieur de la maison d'hôtes « Le vieux Saule »

### Article 9 : Responsabilités

Les enfants sont sous l'entière responsabilité du client. Nous déclinons toute responsabilité pour vos bagages ou objets déposés dans les espaces publics.

### Article 10 : Dégradation

Le client doit user de la chose louée en bon père de famille et respecter les lieux ainsi que la décoration de sa chambre. En cas de problème, le client devra engager sa responsabilité civile. En cas de dégradation, le « Vieux Saule » se réserve le droit de facturer au client le coût de réparation ou de remplacement. Il en est de même pour toute infraction constatée après le départ du client.

### Article 11 : Respect du repos des autres clients

Le tapage, même diurne, est interdit.

Pour le respect du repos des autres clients, veillez à ne pas claquer les portes ni à faire trop de bruit particulièrement entre 22h00 et 8h00. Tout bruit de voisinage lié au comportement d'une personne pourra amener le propriétaire des lieux à inviter le client à quitter l'établissement sans qu'il soit besoin de procéder à des mesures acoustiques, dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité de la clientèle (art. R.1334-30 et R.1334-31 du Code de la Santé Publique). Une chambre d'hôtes est un lieu de repos. Tout commerce y est formellement interdit.

### Article 12 : Réclamation

Toute réclamation sur la qualité des prestations fournies doit être présentée au propriétaire de la maison sur-le-champ.

### Article 13 : Affaires oubliées

Les objets oubliés pourront être restitués par envoi postal, dans la mesure du possible, à la charge du propriétaire des objets.

### Article 14 : Acceptation du règlement

Le règlement intérieur du « Vieux saule » s'applique à l'ensemble des réservations. Tout séjour entraîne l'acceptation des conditions particulières et du règlement intérieur de la maison.

### Article 15 : Le SPA et la piscine

Les propriétaires rappellent à toute leur clientèle l'absence de surveillance du SPA et de la piscine.

Les usagers de la piscine s'engagent :

- à prendre une douche avant et à éviter de se baigner après avoir utilisé une crème ou huile solaire.
- à utiliser un maillot réservé uniquement à l'usage de la baignade.
- à ne pas y apporter de nourriture ou boisson.

### Article 16 : La table d'hôte

Si vous souhaitez dîner le soir de votre arrivée, n'oubliez pas de nous l'indiquer au moment de votre réservation, ou de nous téléphoner au plus tard 48h à l'avance pour nous en informer. N'oubliez pas de signaler toute allergie alimentaire.

Dispositions générales :

En respect du décret N°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans les lieux à usage collectif. La totalité de l'établissement, chambres comprises est donc non fumeur.

Dans le cadre de la protection des mineurs, la vente d'alcool est interdite aux mineurs de moins de 18 ans.

Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer, et assumer financièrement, toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable.

Les enfants évoluant au sein de la propriété sont sous l'unique responsabilité de leurs parents.

La cuisine n'est pas laissée à la libre disposition des hôtes.

Vols et accidents : le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage corporel survenu dans la propriété.